



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Titres restaurant

Question écrite n° 7185

### Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur le fonctionnement de la commission nationale des titres-restaurant. Il apparaît que le délai d'instruction des demandes d'agrément est anormalement long, ce qui pénalise lourdement des entreprises remplissant les conditions fixées pour l'acceptation des titres-restaurant, en particulier les jeunes professionnels ayant repris des affaires agréées et n'étant pas, à titre personnel, encore agréés. Il souhaite donc connaître les mesures envisagées pour faire accélérer le processus d'agrément.

### Texte de la réponse

Conscient des difficultés rencontrées par de nombreux professionnels relatives aux délais d'instruction des demandes d'agrément par la commission des titres-restaurant, le ministre de l'économie a donné les instructions nécessaires pour que, dès le mois de septembre, les moyens en personnel de la commission soient accrus de manière à ce que les retards puissent être progressivement résorbés. En outre, il a été décidé d'assouplir les procédures d'agrément de façon à faciliter et accélérer le traitement des dossiers puisque : d'une part, seront désormais admis les fours à micro-ondes pour réchauffer les plats ; d'autre part, les repreneurs de commerces bénéficiant antérieurement de l'agrément recevront un agrément provisoire en attendant qu'il soit statué définitivement sur leur cas. Cela a permis pendant le seul mois d'août de régler environ 500 dossiers en instance. Enfin, l'inspection générale des finances a été chargée d'une mission de réflexion sur les réformes de structure à entreprendre pour simplifier et élargir le régime actuel du titre-restaurant. Tout en restant attaché à la finalité du système, qui a connu un grand développement ces dernières années, il est en effet souhaitable de l'adapter pour prendre en compte les nouvelles habitudes alimentaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bois Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7185

**Rubrique :** Salaires

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 octobre 1993, page 3617

**Réponse publiée le :** 22 novembre 1993, page 4154